

Club Cleantech



Baromètre des levées de fonds Cleantech en France

3^e trimestre 2012

En partenariat avec



Editorial

Philippe Germa,
Senior advisor Demeter, membre du comité de pilotage du Club Cleantech AFIC



Le gouvernement a accueilli au Conseil économique social et environnemental les 14 et 15 septembre quelque trois cents personnes pour la première Conférence environnementale avec l'ambition de la réunir tous les ans. Cinq tables rondes étaient organisées : préparer le débat énergétique, faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité, prévenir les risques sanitaires environnementaux, financement et fiscalité écologique, améliorer la gouvernance environnementale. L'intitulé de ces tables rondes en dit long sur l'ambition de relancer les grands enjeux écologiques du moment.

Peu d'annonces fracassantes sinon l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim et un moratoire sur les gaz de schiste. La table ronde sur l'énergie a permis de préciser l'organisation du travail du grand débat national qui se déroulera en 2013 et débouchera sur une loi de programmation. Débat sur l'énergie ne voulant pas dire débat sur l'électricité et les ENR, mais plus largement sur le mix énergétique du pays avec un nouvel axe de réflexion, maîtriser la demande. Sur ce point l'annonce par le président de la République d'un grand plan de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments est un signe fort pour les investissements dans la maîtrise de l'énergie.

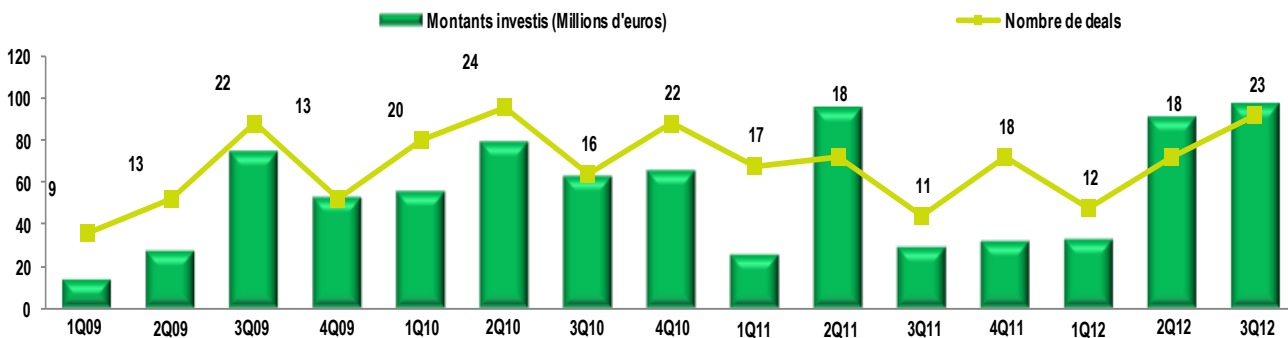
Concernant les ENR, le ministre du Redressement productif souhaite que les tarifs bonifiés soient associés avec des emplois industriels en Europe : un objectif louable, partagé par ses homologues européens, mais complexe vu la perméabilité des frontières européennes. Pas d'annonce sur le tarif éolien lors de cette conférence mais une simplification des textes administratifs.

Autre grand sujet, la fiscalité environnementale : un groupe permanent de concertation a été mis en place et ce sujet va avancer tout comme la biodiversité. A retenir, le frein à l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels et une pause sur le développement des agro-carburants de première génération. Enfin, en ce qui concerne la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et en particulier l'article 225 de la loi Grenelle 2 sur le reporting extra-financier, il ne serait plus question d'un traitement différencié entre les entreprises cotées et non cotées mais d'une modulation des obligations selon la taille des entreprises : à suivre !

Un nouveau souffle plutôt favorable aux Cleantech qui reste à concrétiser : rendez-vous pour un premier bilan l'an prochain !

Evolution des investissements des fonds de private equity

Au troisième trimestre 2012, 23 levées de fonds ont été réalisées en capital-risque et capital développement dans le secteur cleantech en France pour un montant global de 97,8 millions d'euros (sur 22 montants connus).



Source : GreenUnivers

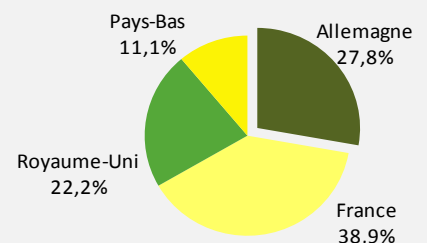
Focus sur le capital-risque européen

2ème trimestre 2012

Les investissements dans le secteur Cleantech en Europe ont connu une chute de 48% par rapport au premier trimestre 2012, passant de 138 M€ à 71 M€. Il s'agit d'une baisse significative en comparaison avec la variation moyenne observée entre les premiers et deuxièmes trimestres depuis 2008 : +46% en 2011, +27% en 2010, -38% en 2009 et +127% en 2008. On observe également un recul d'un trimestre sur l'autre de 35% en matière de nombre de deals qui passe de 28 à 18, avec un investissement moyen par deal de l'ordre de 4 M€ (vs 5 M€ au 1er trimestre).

Les investissements européens sont concentrés sur 4 pays : la France (20M €), l'Allemagne (22M€), les Pays-Bas (14 M€), ainsi que la Grande Bretagne (15 M€). Les investisseurs privilégient la sécurité, avec 99% des investissements dédiés aux entreprises générant des revenus.

Sur le plan sectoriel, l'efficacité énergétique ainsi que la production d'énergie représentent 57% de l'ensemble des montants investis, soit 41 M€.



La France dans l'Europe*
2ème trimestre 2012

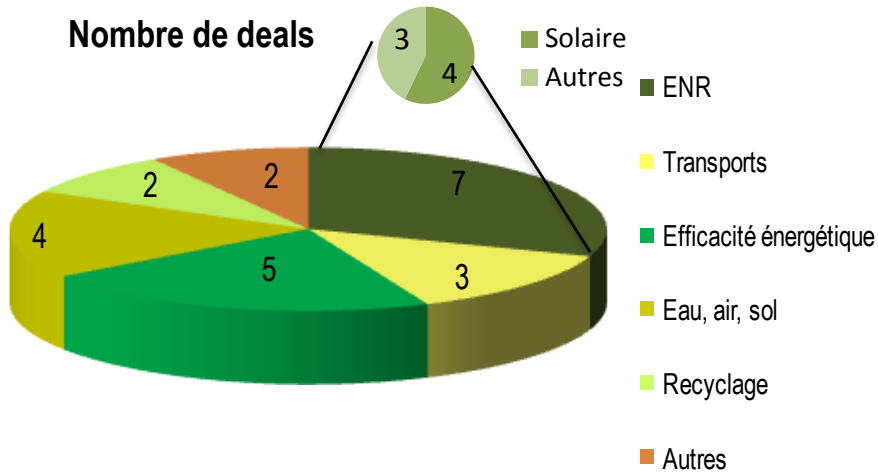
* en volume.

Source : Ernst & Young

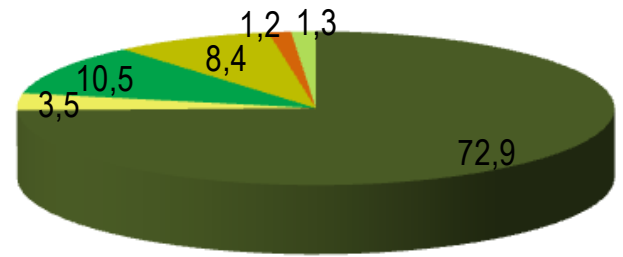
Investissements par secteur

3^e trimestre 2012

Nombre de deals



Montants investis (millions d'euros)

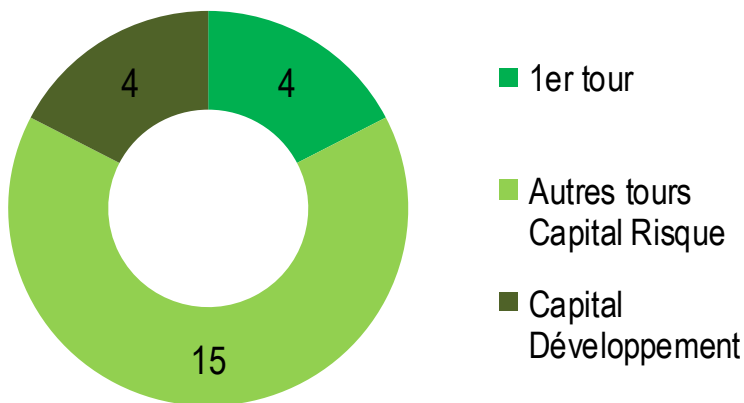


Source : GreenUnivers

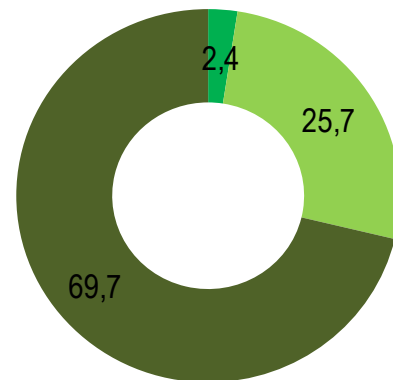
Investissements par stade de maturité

3^e trimestre 2012

Nombre de deals



Montants investis (millions d'euros)



Source : GreenUnivers

Top deals des investissements

3^e trimestre 2012

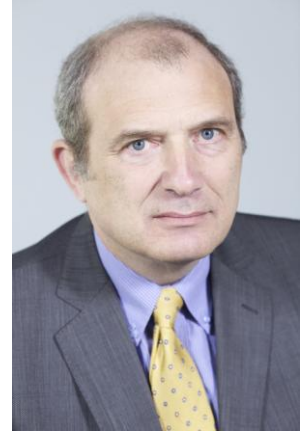
Entreprise	Secteur	Montant levé auprès des fonds (M€)	Investisseurs
Volitalia	Energies renouvelables	61,6	Creadev via Volitalia Investissement (une partie des fonds est destinée à du financement de projets)
Actility	Efficacité énergétique	6,75	CDC Entreprises, Idivest Partners, Truffle Capital
F2A	Traitement de l'air	4,6	Siparex, Crédit Agricole Régions Investissement

Source : GreenUnivers

Grand témoin

François Loos

Président de l'ADEME



Depuis 2011, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a la possibilité de prendre des participations dans des entreprises des cleantech dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA ou Grand Emprunt) lancé en 2010. L'agence s'était alors vue confier par l'Etat la gestion des crédits concernant 4 programmes déclinés au travers d'Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) : "véhicule du futur" (enveloppe de 950 M€), "énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte" (1275M€), "économie circulaire" - tri et valorisation des déchets, dépollution et éco-conception de produits - (210 millions d'euros) et enfin "réseaux électriques intelligents" (215 millions d'euros). Soit une enveloppe globale de 2,65 milliards d'euros pour financer les projets innovants issus de ces secteurs "*stratégiques dans la perspective d'une économie française durable et décarbonée*".

La croissance verte ne sera atteinte qu'en faisant sauter les verrous technologiques. Ces crédits y contribuent grandement en finançant les entreprises qui répondent à nos appels à manifestations d'intérêt, réalisés à partir de feuilles de route qui éclairent l'avenir et apportent une vision prospective du futur. Ainsi dans le domaine du photovoltaïque par exemple, à côté des panneaux de type standard des producteurs asiatiques, l'ADEME soutient des entreprises qui proposent des techniques plus spécifiques apportant une plus haute valeur ajoutée et permettant ainsi de lutter avec la concurrence internationale : couches minces, cellules à haut rendement, développement de procédés plus « propres »...

La France peut voir naître des champions à l'échelle mondiale dans tous ces domaines. Les interactions de l'ADEME avec les premiers porteurs de projets ont confirmé le besoin de solutions de financement en capital et en quasi-capital pour soutenir les priorités du PIA. Face à cette forte demande, l'ADEME s'est organisée.

L'ADEME se positionne donc désormais en co-investisseur direct dans des sociétés de projets et en expert pour la présélection des investissements du plus important fonds cleantech français.

A propos du Club Cleantech AFIC

L'AFIC, l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance, a créé le Club Cleantech AFIC pour fédérer la part croissante de ses membres actifs dans les cleantech et pour promouvoir les éco-industries en France et à l'étranger.

Comité de pilotage : Sophie Paturle, présidente (Demeter Partners), Nicolas Chaudron, vice-président (Idinvest Partners), Dominique Agrech, trésorier (XAnge), Eric Marty (Emertec Gestion), Philippe Germa (Natixis E&I), Jean-Pascal Tranié (Aloe PE), Olivier Bossan (Argos), Philippe Grand (Ernst & Young).

Pour tout renseignement sur le club : Mathieu Lélou, m.lelu@afic.asso.fr

Méthodologie

Les données présentées dans ce baromètre sont basées sur les informations recensées auprès des entreprises et des investisseurs par GreenUnivers, complétées des données et analyses issues de la méthodologie Ernst & Young et réalisées par Ernst & Young et Associés. Ernst & Young désigne les membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Ernst & Young est une marque déposée au niveau mondial.